

En Direct



ZOOM sur le Pôle Aménagement du Territoire

Edito



L'agriculture au cœur du projet de territoire Mesdames et Messieurs les élus, relancez, dynamisez notre territoire en assurant un environnement favorable aux exploitations : un foncier stable, disponible et bien équipé, des

diversifier l'offre touristique, gérer les espaces naturels, préserver la biodiversité et les paysages, lutter contre les risques naturels, autant de raisons pour un maire d'intégrer l'agriculture dans son projet de territoire.

Jean-Pierre GROSSO, élu à la Chambre d'agriculture 13.

En bref...

La relance par l'agriculture!

La crise sanitaire de la COVID-19 nous a montré combien il est important que les communes préservent leur agriculture, d'une part pour faciliter l'approvisionnement de produits alimentaires auprès de leur population dans un contexte où une grande partie de l'économie est paralysée, et d'autre part pour maintenir et développer des emplois non délocalisables et dynamiser l'économie locale.

DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 € investi dans l'agriculture génère 6,69 € d'activité dans le reste de l'économie. C'est un des coefficients multiplicateurs les plus élevés en France parce que notre agriculture à forte Valeur Ajoutée intègre de plus en plus d'innovation et de service.

Au cours de leur carrière, les exploitants agricoles investissent sans cesse, à condition d'exercer dans un environnement stable, que seule la volonté politique locale peut

Bien entendu, il serait exagéré d'affirmer que la relance par l'agriculture va entraîner l'économie dans son ensemble, mais elle peut y contribuer de manière significative sous l'impulsion de nos élus.

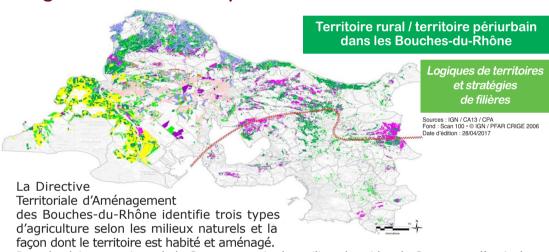
Repères

Toutes les intercommunalités des Bouches-du-Rhône

N° 30 - 4 décembre 2020

des exploitations).

L'agriculture dans le département



Dans la plaine steppique de la Crau et au sein des milieux humides de Camargue, l'agriculture est **gestionnaire** d'écosystèmes perpétuant des pratiques séculaires telles que le pâturage ovin et bovin, la production de foin de Crau ou la culture du riz.

Si l'on excepte le cœur des massifs emblématiques tels les Alpilles, le Garlaban, la Sainte Baume et la Sainte Victoire, une grande partie du territoire est valorisée par des bassins de production spécialisés :

- Maraîchage autour de l'Étang de Berre et sur le versant sud des Alpilles, bassin de production du comtat autour de Châteaurenard, légumes de plein champ au nord du Pays d'Aix.
- Abricotiers et pêchers en Crau, pommiers et poiriers en bordure du Rhône et de la Durance.
- Grandes cultures en Camarque et dans la plaine de Tarascon, cultures semences en Pays

■ Oliviers et viticulture en contrefort de massifs et dans les plaines à l'est du département. Le poids démographique de l'agglomération d'Aix-Marseille qui se traduit par un territoire artificialisé et déstructuré, a accéléré la mutation de l'agriculture vers des systèmes de production périurbains, où l'effet d'aubaine dû à la présence d'un bassin de consommation important à proximité de l'exploitation agricole, a du mal à compenser la charge foncière.

Les politiques en faveur de l'agriculture menées par les communes et leur regroupement ne peuvent pas être uniformes dans l'ensemble du département compte tenu de la grande diversité de milieux, de poids démographique, et de degré d'artificialisation qui caractérisent les entités territoriales. Les élus doivent avant tout s'appuyer sur le tissu agricole local pour le conforter et le pérenniser.

Votre contact: Jean-Marc BERTRAND: 04 42 23 86 39 - jm.bertrand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Agriculteurs et élus : un partenariat gagnant-gagnant

Il est de la responsabilité des élus d'offrir aux entreprises agricoles un environnement favorable en termes de protection du foncier et de possibilités de développement, en retour l'agriculture offre de multiples aménités, contribue à la gestion des espaces naturels, au maintien des paysages et de la biodiversité, à la lutte contre les risques naturels et permet également le développement de l'emploi rural. Un diagnostic préalable permet d'identifier les dynamiques agricoles et les principaux enjeux à appréhender pour assurer la pérennité de l'agriculture. La prise en compte de l'agriculture dans le PLU, en tant qu'activité économique à part entière est essentielle. Les zones agricoles doivent être inscrites dans le long terme afin de favoriser les investissements et limiter la pression foncière. L'instauration d'une ZAP (Zone Agricole Protégée) pourra être nécessaire dans les secteurs soumis à forte pression foncière.

La pérennité du foncier étant assurée, la commune pourra développer plusieurs

- Améliorer l'autonomie alimentaire de la commune dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial : il s'agira de développer la vente en circuits courts au profit des résidents et des touristes en s'appuyant sur le tissu agricole existant et en favorisant des installations de Jeunes Agriculteurs.
- Conforter les relations entre agriculteurs et résidents en communiquant sur l'agriculture au travers des médias locaux et en organisant des fêtes intégrant la vente de produits locaux.
- Mobiliser la profession agricole pour enrichir l'offre touristique : point de vente à la ferme, accueil et hébergement.
- Accompagner les agriculteurs en facilitant le lien avec la Chambre d'agriculture, les organismes agricoles et les services de l'État pour faire avancer les projets ou résoudre les problèmes.

Quoi de plus valorisant qu'une commune fière de ses agriculteurs et de ses éleveurs et qui le montre, par le discours de ses élus et les actions qui en découlent ?



Votre contact: Jean-Marc BERTRAND: 04 42 23 86 39 jm.bertrand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

L'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine regroupe de nombreux projets très différents les uns des autres, de par leurs finalités (économiques, sociales, sociologiques, paysagères, éducatives) et de par leur contenu qui peut directement être assimilé à un projet agricole classique ou qui relève plus du milieu

L'agriculture urbaine présente de multiples intérêts, le principal étant d'offrir aux citadins des espaces de respiration, mais présente également des limites quant à sa capacité à nourrir la ville.

Dans tous les cas, la Chambre d'agriculture a pour priorité de développer une agriculture viable économiquement mais pour autant, afin de répondre à l'objectif de renouvellement des générations, elle a aussi pour objectif de promouvoir l'agriculture et faire naître des vocations.

La Chambre d'agriculture & vous



Des prestations sur mesure

La gestion du territoire

Nous vous aidons à développer votre activité dans le

respect de la réglementation.

La construction en zone agricole : connaître la réglementation

et les champs du possible.

- Les impacts des chantiers et grands ouvrages
- Indemnisation des dégâts occasionnés par les grands ouvra-ges : connaître les protocoles existants, préparer la négociation avec le maître d'œuvre, calculer le montant des indemnités, être appuyé dans la gestion des contentieux
- Calcul d'indemnité d'expropriation : connaître les conditions financières d'expropriation liées au préjudice foncier de votre exploitation.

■ Les documents d'urbanisme

S'impliquer dans les décisions d'urbanisme :

- Connaître les projets d'urbanisme dans votre commune ; Mesurer les enjeux pour l'agriculture ;
- Défendre le potentiel agricole dans les décisions relatives aux zonages et aux règlements.

Votre contact: Marylène MIKEC: 04 42 23 86 03 m.mikec@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.



Retrouvez la page facebook de la Chambre d'agriculture sur www.facebook.com/agri13

Chambre d'agriculture 13. 22, rue Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence cedex 01 Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (vendredi 16h30).



La certification vous assure la qualité de notre service. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.